



Qui doit payer les réparations

Par carlo66

Bonjour,

Lors d'un séjour dans un gîte j ai introduis par erreur ma clé personnelle dans une serrure, elle est restée coincé . le propriétaire n'a pas voulu faire appel à un serrurier et à décoincé la clé en donnant des coups de bâtons.

Résultat la serrure ne fonctionne plus

Qui doit payer la facture ?

Mon assurance m'a dit que la responsabilité civile ne fonctionnait pas dans ce cas là.

Nous n'avons jamais eu les clés de cette serrure et ne savons pas si elle fonctionnait avant notre arrivée.

De plus nous avons loué. 4 chambres et avons eu que 2 trousseaux de clés

merci de vos réponses